

Montréal, le 19 juillet 2010

À l'associé directeur ou associé principal

**Objet : Les stages CA en cabinet – hors comptabilité publique, c'est le départ!**

Cher (e) collègue,

Comme vous le savez, la profession de CA s'est donné comme orientation stratégique de continuer à maximiser la valeur du titre de CA pour ses membres et le public. Au chapitre de l'admission, l'un des plus importants changements de cap stratégique a consisté à élargir la gamme des milieux de stage offerts aux futurs CA, afin de leur permettre d'acquérir leur expérience ***hors comptabilité publique***, soit au sein de cabinets, d'entreprises ou d'entités du secteur public. C'est avec enthousiasme que l'Ordre des comptables agréés du Québec se joint aux autres instituts provinciaux du Canada et commencera dès août 2010 à agréer de nouvelles voies de stage et de nouveaux employeurs qui pourront désormais accueillir des stagiaires CA qui n'exerceront pas la comptabilité publique.

Depuis 130 ans, la profession de CA offre la meilleure formation qui soit en cabinet, notamment dans le domaine de la certification. C'est pourquoi les étudiants qui souhaitent obtenir le droit d'exercer la comptabilité publique continueront à effectuer leur stage en cabinet comptable et à acquérir les heures requises en matière de certification, de vérification et de fiscalité. Toutefois, les cabinets de CA peuvent maintenant créer des postes de stagiaires en fiscalité, en services-conseils ou dans d'autres domaines et se faire agréer par l'Ordre pour ces cheminements non traditionnels qui, tout comme les stages en entreprise ou dans le secteur public, ne mèneront pas à l'exercice de la comptabilité publique (auditeur).

Nous espérons que ces changements créeront de nouvelles opportunités de stages, autant au sein des grands cabinets qui développeront d'autres voies que la certification, que du côté des cabinets de petite ou moyenne taille qui pourraient désormais être agréés sans avoir toutes les heures requises en comptabilité publique. Si vous désirez vous prévaloir de ces nouvelles règles pour les maîtres de stage ou obtenir de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le site [www.avantagemzca.ca](http://www.avantagemzca.ca) et à prendre contact avec M<sup>me</sup> Sophie Langis-Lauzière, CA, à [s.langis@ocaq.qc.ca](mailto:s.langis@ocaq.qc.ca).

Nous vous rappelons que toutes les normes de formation universitaire, les préalables aux fins de l'admission à la profession et les exigences du Programme de formation professionnelle demeurent inchangés. Tous les étudiants CA continueront de se

présenter au même examen national (EFU) et au Québec, la période de stage demeure à 24 mois.

Veillez agréer, cher (e) collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président et chef de la direction

Daniel McMahon, FCA

c.c. Responsable des ressources humaines